



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 60680

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recrudescence des délits avec violence en France. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant à l'évolution précise des statistiques des délits avec violence constatées tant auprès de la police nationale que de la gendarmerie nationale dans le département de l'Essonne et de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour réduire le nombre de ces infractions.

Texte de la réponse

Avec un taux de criminalité de 66,81 pour 1 000 habitants, l'Essonne se situe au 21^e rang de la criminalité en France, toutes infractions confondues. Le système statistique institutionnel, qui recense à travers 107 index les crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie, ne prévoit pas d'agrégat spécifique des infractions commises avec violence. On peut cependant faire un tri des infractions violentes dans ces 107 index : homicides, tentatives d'homicides, coups et blessures volontaires, viols, harcèlement sexuels et autres agressions sexuelles, atteintes sexuelles, violences et mauvais traitements d'enfants, outrages ou violences à dépositaires de l'autorité, autres atteintes volontaires contre les personnes, vols à main armée avec arme à feu, autres vols violents avec armes (sauf armes à feu), vols avec violences sans armes, attentats à l'explosif contre les biens publics ou privés, incendies volontaires de biens publics ou privés et autres destructions et dégradations de biens publics ou privés. Dans le département de l'Essonne, la part des délits avec violence dans le total de la criminalité globale est plus marquée que celle du plan national, tous services de police et de gendarmerie confondus : 26,7 % en 1996 (20,6 % au plan national), 26,8 % en 1997 (21,8 % au plan national), 28,3 % en 1998 (22,4 % au plan national), 29,0 % en 1999 (23 % au plan national), et 29,1 % en 2000 (23,2 % au plan national). Dans ce département, après une variation à la baisse de - 5,2 % en 1997, l'évolution des délits avec violences a été de + 8,2 % en 1998, puis a continué à augmenter plus modérément en 1999 (+ 3,7 %) et en 2000 (+ 2,5 %) pour atteindre 22 020 faits. La variation 1996-2000 est de + 9,08 %, soit + 1 834 faits dans le département de l'Essonne. Les délits avec violence contre les biens représentent, en 2000, 71,90 % de l'ensemble des délits avec violence, soit 15 832 faits (70,21 % au niveau national). Ils ont par conséquent fortement influencé l'évolution des délits avec violence dans leur ensemble, connaissant une baisse de - 6,70 % en 1997 suivie d'une hausse de + 2,9 % en 1998, puis de 4,7 % en 1999. En 2000, la hausse est plus modérée (+ 1,7 %). Ce type de délits avec violence est dominé, pour l'année 2000, par les destructions ou dégradations de biens (12 594 faits) qui représentent 79,55 % des agressions contre les biens et 57,19 % de l'ensemble des délits avec violence. Viennent ensuite les vols avec violences sans armes qui concourent à 13,61 % des agressions contre les biens et à 9,78 % de l'ensemble des infractions violentes. Les délits avec violence contre les personnes représentent 28,10 % de l'ensemble des délits avec violences, soit 6 188 faits. Après une variation en légère baisse en 1997, elle a connu une forte augmentation en 1998, pour retrouver ensuite une variation modérée de + 1,1 % en 1999, puis une légère reprise en 2000. L'évolution des infractions violentes contre les personnes est influencée principalement par les coups et blessures volontaires (2 722 faits) qui représentent 43,99 % de l'ensemble des infractions violentes contre les personnes et 12,36 % de l'ensemble des

délits avec violence.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60680

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2542

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5655